

Règlement : La Rand 'Albanaise

Le samedi 20 septembre 2025

La randonnée vtt et la randonnée pédestre ne sont pas des compétitions (pas de chronométrage, pas de classement). Cependant, le participant reconnaît pratiquer une activité sportive régulière et atteste sur l'honneur de ne pas avoir de contre-indication de santé relative à la pratique du VTT et/ou de la marche à pied.

Le participant dégage les organisateurs de toute responsabilité en cas de défaillance physique. Les différents circuits sont balisés.

Le participant a la possibilité de choisir la longueur de son circuit en fonction de ses aptitudes physiques, sans avoir à surpasser ses limites. Les circuits VTT et marche pédestre empruntent des routes et chemins qui ne sont pas en circuit fermé et sont donc ouverts à la circulation. A ce titre, le participant doit se conformer au code de la route et à la signalisation spécifique à l'épreuve.

Malgré l'ensemble des mesures de sécurité prises par l'organisation, le participant reconnaît et convient que les activités sportives liées à la pratique du VTT et à la marche à pied dans le cadre de la manifestation sportive, peuvent être dangereuses et sont susceptibles de présenter des risques et dangers pouvant entraîner des dommages matériels et/ou corporels. A ce titre, le participant dégage l'association « Comité des fêtes de St Alban Sur Limagnole » et chacun de ses membres de toute responsabilité en cas de dommages matériels et/ou corporels.

Le port du casque est obligatoire pour la pratique du vtt.

Chaque participant devra être couvert par une assurance responsabilité civile et sera seul responsable en cas d'accident dont il sera victime ou auteur.

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol ou dégradations matérielles des biens du participant.

La randonnée traverse des propriétés privées, respectez ces propriétés mises gracieusement à la disposition des organisateurs. Un bon randonneur respecte l'environnement, merci de garder vos déchets et emballages dans les poches ; des poubelles seront à votre disposition sur les points de ravitaillement et à l'arrivée.

Une autorisation (par un adulte majeur) est obligatoire pour les participants mineurs.

Tout participant autorise l'organisation pour utiliser toute photographie sur laquelle il serait présent et prise lors d'une quelconque édition de la Rand 'Albanaise.

Nos circuits pédestres et VTT empruntent avec accord des propriétaires, des passages privés, valables uniquement pour le jour de La Rand'Albanaise. de ce fait , il ne nous est pas possible de fournir les tracés GPS.

En s'inscrivant à la randonnée pédestre, les participants acceptent d'être transportés en bus de la ferme Vincens à St Alban jusqu'au lieu de départ de la randonnée. Les participants s'engagent à respecter les instructions des organisateurs et à se conformer aux horaires communiqués. Le transport en bus se fera dans le respect des règles de sécurité et des normes en vigueur. Les participants sont tenus de suivre les consignes de sécurité données par les chauffeurs aux organisateurs.

Pour une annulation de la part d'un participant, le remboursement (hors frais d'inscription), ne sera réalisé que sur présentation d'un certificat médical.